

07.05.2013 - 12:23 Uhr

ASIP: Garantissons à long terme le 2e pilier

Lausanne (ots) -

Dans le cadre de son Assemblée générale qui se tenait à Lausanne, le président de l'ASIP Christoph Ryter a souligné la nécessité de prendre des mesures qui contribuent à la sécurité financière de la prévoyance professionnelle. Le projet du Conseil fédéral «Prévoyance 2020» va, à cet égard, dans la bonne direction. Dans le cadre de l'approche globale prévue, il convient toutefois de conserver une prévoyance professionnelle solide. Un renforcement de l'AVS au détriment de la prévoyance professionnelle ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé, car se concentrer sur un seul pilier affaiblirait la stabilité de l'ensemble du système.

L'ASIP soutient une augmentation ainsi qu'une flexibilisation de l'âge de la retraite. Elle est en outre d'avis qu'une baisse du taux de conversion, assortie de mesures d'accompagnement, est incontournable. La hausse de l'espérance de vie exige que l'on planifie des rentes qui seront perçues plus longtemps et que l'on empêche un «subventionnement croisé» sur le dos des jeunes générations. Les politiciens ne devraient pas ignorer cette réalité. Dans la perspective des débats politiques, notre association a renforcé ses activités de relations publiques et ses campagnes de sensibilisation. Il est, plus que jamais, nécessaire d'expliquer les tenants et les aboutissants de la prévoyance professionnelle. L'association compte renforcer les activités présentées sur le site d'information géré par l'ASIP, www.avec-nous-pour-nous.ch, ainsi que le blog y afférent, la page de Facebook et le canal de Twitter.

L'ASIP a annoncé qu'elle allait s'engager pour la mise en oeuvre pratique de l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives». Durant de nombreuses années, elle a soutenu la lutte contre les excès et le renforcement du droit des actionnaires en appelant ses membres à assumer activement leur droit de vote. Les responsables devraient maintenant réfléchir à la façon dont ils vont faire pour appliquer de manière optimale l'obligation de vote dans l'intérêt de leurs assurés et communiquer au public les décisions prises en interne.

Le Conseil fédéral devrait publier l'ordonnance correspondante cette année.

Au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 7 mai à Lausanne, le Comité a été nouvellement élu. Il se compose de 20 membres qui doivent garantir une représentation équitable des différentes institutions de prévoyance affiliées à l'association, tenant compte de leur taille, de leur forme juridique et de leur région linguistique. Christoph Ryter a été confirmé au poste de président; Markus Moser, docteur en droit, et Olivier Sandoz ont été élus à la vice-présidence.

Lisez également la newsletter actuelle de l'ASIP "Le point sur le 2e pilier": <http://clkk.me/13qlZ4k>

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de plus de 1000 institutions de prévoyance. Représentant 2.5 millions d'assurés et gérant une fortune globale d'environ 400 milliards de francs, l'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle reposant sur un régime décentralisé et libéral et basée sur le système des trois piliers.

Contact:

Hanspeter Konrad, directeur de l'ASIP
Tél.: +41/43/243'74'15
E-Mail: konrad@asip.ch

ASIP
Kreuzstrasse 26
CH-8008 Zurich

Web: <http://www.avec-nous-pour-nous.ch/blog>
Facebook: <http://www.facebook.com/mitunsfueruns>
Twitter: <http://twitter.com/pensionskassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100737436> abgerufen werden.